

L'Acadie 1604-2004

Léon Thériault

Numéro 77, printemps 2004

Les Acadiens : 400 ans d'histoire en Amérique

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/7256ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

ISSN

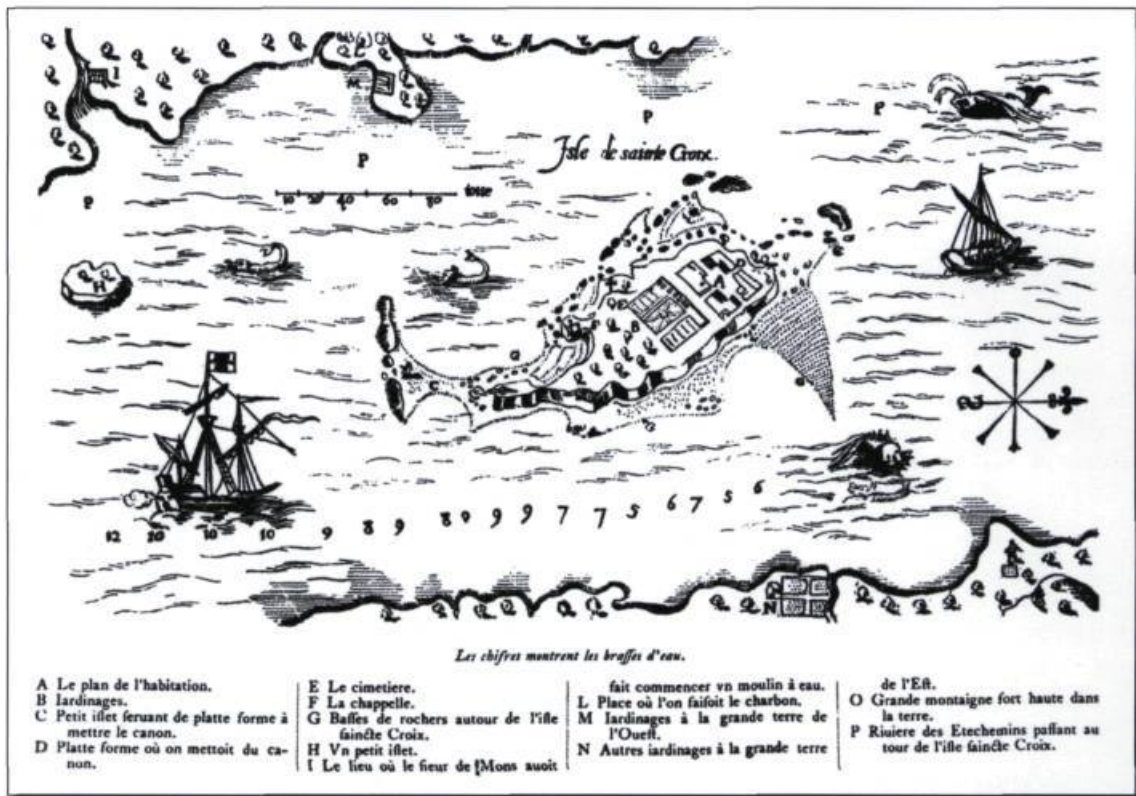
0829-7983 (imprimé)

1923-0923 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Thériault, L. (2004). L'Acadie 1604-2004. *Cap-aux-Diamants*, (77), 10-14.



L'établissement de l'île Sainte-Croix (1604), dessiné par Samuel de Champlain. (*Mémorial du Québec*, tome 1, p. 126).

L'ACADIE 1604-2004

PAR LÉON THÉRIAULT

L'Acadie n'existe plus comme entité administrative ou politique. Écrire sur l'Acadie «des origines à nos jours» s'apparente un peu à un défi qu'on voudrait relever, car qu'est-ce qu'une Acadie sans frontières reconnues? Y a-t-il encore une Acadie? D'un autre côté, il reste dans le territoire de l'ancienne Acadie des femmes et des hommes qui non seulement «se souviennent», mais ne doutent ni de la continuité de leur histoire ni de la vitalité de leur communauté.

L'ACADIE FRANÇAISE, 1604-1763

Lors de son voyage, en 1524, l'Italien Jean de Verrazano, alors au service du roi de France, avait nommé «Arcadie» une région actuellement située dans les environs de la Virginie. Le nom avait fini par devenir «Acadie» et des cartographes, méconnaissant les lieux, avaient ainsi désigné les actuelles Provinces maritimes. Mais la France s'intéressait alors davantage à la Méditerranée. Elle devait arriver tard dans le Nouveau Monde, après de multiples et vaines tentatives à la fin du XVI^e siècle. La colonie acadienne devait tout de

même être son premier établissement permanent en Amérique du Nord, quatre ans avant Québec.

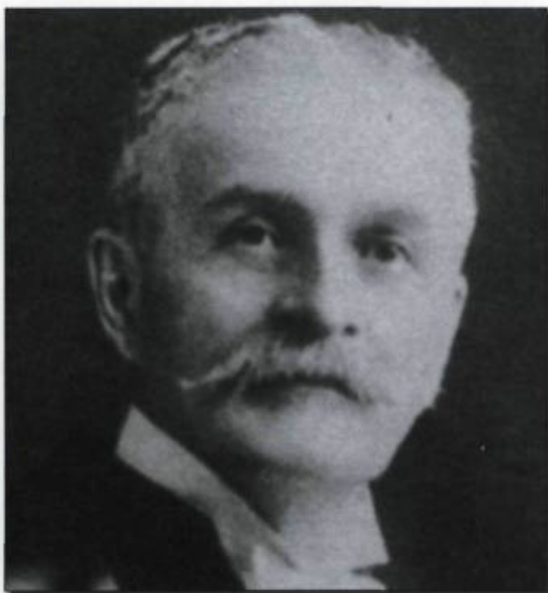
Mais ses débuts furent lents et difficiles : l'établissement de 1604 à l'île Sainte-Croix fut un échec, 35 des 80 membres de l'expédition mourant de scorbut. Ayant transporté sa colonie sur la terre ferme, à Port-Royal (Nouvelle-Écosse), le commandant Pierre Dugua de Mons vit son monopole commercial révoqué et toute la population repassa en France, en 1607. Quand Jean de Biencourt de Poutrincourt revint, en 1610, une querelle concernant la validité des baptêmes administrés aux Autochtones divisa la colonie en deux factions : une partie des colons demeura à Port-Royal, l'autre s'installa à Saint-Sauveur, dans le Maine actuel. Pour envenimer la situation, Samuel Argall, un aventurier de la Virginie, détruisit les deux colonies, en 1613. Huit ans plus tard, l'Angleterre concédait le territoire à l'Écossais William Alexander qui le renommait «Nova Scotia» et y transportait des colons. Ce n'est qu'en 1632 que le traité de Saint-Germain-en-Laye redonne l'Acadie à la France.

Le nouveau gouverneur, Isaac de Razilly, s'installe plutôt à La Hève (Nouvelle-Écosse). Après la mort de ce dernier, en 1636, on se dispute sa succession. Le tableau n'est pas entièrement négatif cependant : des colons sont venus, la plupart du Poitou, semble-t-il, et ils ont commencé à apprivoiser le territoire. Port-Royal est redevenu la capitale. Grâce à un système de digues appelées «aboiteaux», les Acadiens mettent en valeur les riches terres situées près des cours d'eau.

Convoitée à nouveau par les Anglais, l'Acadie tombe entre leurs mains, en 1654, et elle y demeurera jusqu'en 1670, sans que les Acadiens ne soient trop incommodés dans leurs activités quotidiennes. À partir des années 1670, d'autres colons arrivent de France. On fonde même quelques établissements : Beaubassin (aujourd'hui Amherst), Grand-Pré (Wolfville), Cobequid (Truro), Pisiquid (Windsor). Mais la menace anglaise n'est jamais très loin : attaquée plusieurs fois dans les années 1690 et 1700, l'Acadie tombe aux mains des Anglais, en 1710, pour être cédée à l'Angleterre lors du traité d'Utrecht, en 1713. D'après le traité, c'est l'Acadie «selon ses anciennes limites» qui a été cédée, mais les Anglais et les Français ne s'entendent pas sur ses limites. En particulier, le Nouveau-Brunswick actuel se trouve-t-il inclus dans la cession?

Quoi qu'il en soit, il existe désormais deux Acadies : l'une en Nouvelle-Écosse péninsulaire, l'autre sur l'île Saint-Jean (Île-du-Prince-Édouard) et sur l'île Royale (île du Cap-Breton).

En Nouvelle-Écosse péninsulaire, les Anglais sont désormais les maîtres : ils renomment la capitale Annapolis Royal, y installent une administration locale et tentent d'exiger des habitants un serment de fidélité inconditionnelle. Les Acadiens, eux, n'acceptent qu'un serment de neutralité. Ce serment de neutralité est accepté par les Anglais, faute de pouvoir imposer autre chose.



■ Pierre-Armand Landry (1846-1916). Né à Dorchester (Nouveau-Brunswick), il a été député et ministre à Fredericton, député à Ottawa, puis juge en chef du Nouveau-Brunswick, en 1913. (Archives nationales du Québec à Québec).

La France, quant à elle, entreprend de développer ce qui lui reste dans la région. Jusque-là, elle avait d'ailleurs surtout concentré ses efforts en Nouvelle-Écosse péninsulaire. Sur l'île Royale, elle construit la ville-forteresse de Louisbourg. On pense ainsi mieux assurer la défense de toute la Nouvelle-France. Ville française la plus importante à l'est de Québec, Louisbourg sera aussi un port de pêche qui aura un rôle déterminant. Non loin, la France essaie de transformer l'île Saint-Jean en colonie agricole et de pêche. L'île demeure cependant peu peuplée jusque dans les années 1750.

Pendant une trentaine d'années, la prospérité et la paix règnent dans la région. La fin des années 1740 est cependant lourde de conséquences : les Américains ayant contribué à la prise de Louisbourg, en 1745, ils sont des plus mécontents lorsque le traité d'Aix-la-Chapelle la redonne à la France, en 1748. Ils exigent de l'Angleterre qu'au moins elle transforme la «Nova Scotia» en colonie vraiment britannique. C'est justement ce que décide l'Angleterre : elle fonde Halifax, en 1749, qui remplace Annapolis Royal comme capi-

■ L'établissement de Port-Royal tel que reconstitué en 1938. (Archives privées).



■
François-Edmé Rameau
de Saint-Père (1820-1899),
historien de l'Acadie.
Gravure vers 1880.
(Banque d'images de
Cap-aux-Diamants).



tales; elle se lance dans un vaste effort de colonisation, y installant 7 000 colons de la Nouvelle-Angleterre et 1 500 du Hanovre. Pour verrouiller la Nouvelle-Écosse, elle construit le fort Lawrence dans l'isthme de Chignectou, mais les Français répliquent par la construction du fort Beauséjour à cinq kilomètres de là. En mai 1755, en temps de paix – mais on est en territoire britannique selon les Anglais –, les troupes du colonel Robert Monckton partent du fort Lawrence attaquer le fort Beauséjour. Le fort Beauséjour tombe en juin. Les articles de capitulation signés par Monckton promettent aux Acadiens qu'ils ne seront pas intimidés pour le rôle qu'ils ont joué dans la défense du fort.

■
Louisbourg assiégée,
en 1758, telle qu'illustrée
par le capitaine Ince du
35^e régiment. (Archives
nationales du Canada).

Entre-temps, à Halifax, le gouverneur Charles Lawrence s'était saisi du «problème acadien». À la fin de juillet 1755, il convoque les porte-parole des Acadiens et leur propose

d'accepter le serment de fidélité inconditionnelle : nouveau refus des Acadiens. Le conseil colonial décide alors de déporter les Acadiens de la colonie, en commençant par ceux de l'isthme de Chignectou. Lawrence en informe Monckton qui se met à l'œuvre. C'est ainsi que la déportation commence dans le sud-est du Nouveau-Brunswick et le nord de la Nouvelle-Écosse. À partir de septembre, la déportation s'étend au reste de la province et elle durera jusqu'en 1762. À la faveur de la guerre de Sept Ans, déclenchée en 1756, l'Angleterre déporte aussi les Acadiens de l'île du Cap-Breton et de l'île Saint-Jean. La population de ces deux îles, territoires français, est déportée en France; celle de la Nouvelle-Écosse péninsulaire et de l'actuel Nouveau-Brunswick est déportée dans les colonies américaines ou dirigée vers l'Angleterre. Des 12 000 Acadiens et Acadiennes, plusieurs ont néanmoins réussi à se cacher dans les bois ou à se diriger vers le Québec d'aujourd'hui. Toujours est-il que l'essentiel de la communauté acadienne a été déracinée.

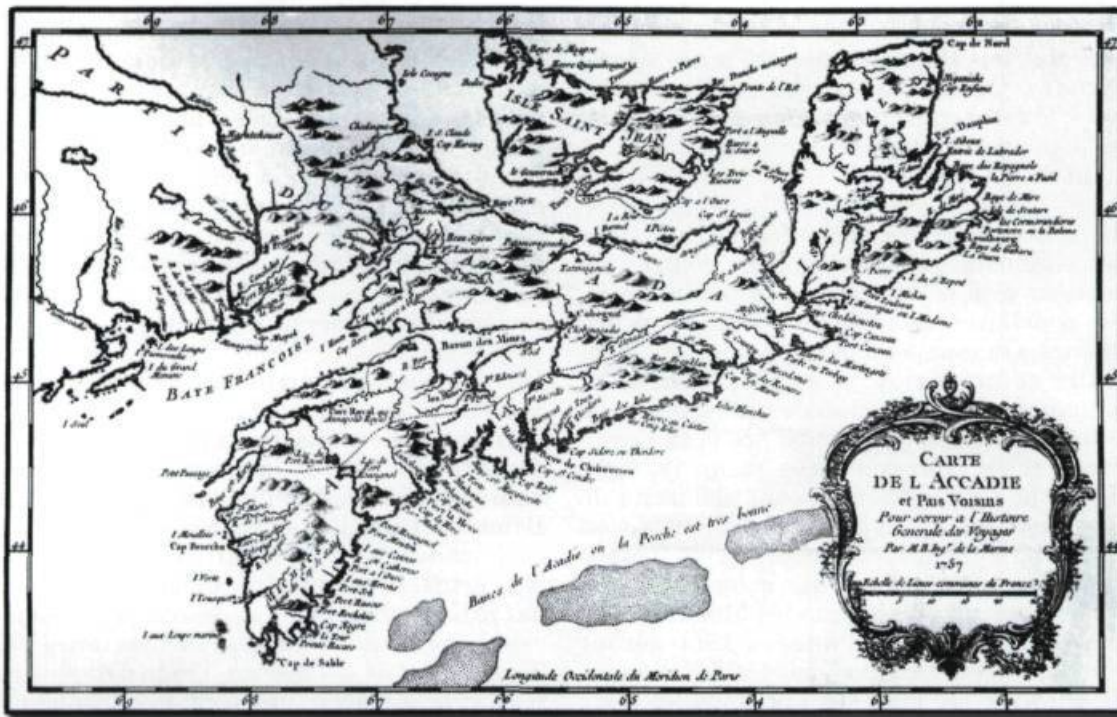
UN NOUVEL ENRACINEMENT 1763-1864

Par le traité de Paris de 1763, la France cède à l'Angleterre toute la Nouvelle-France, sauf les îles Saint-Pierre et Miquelon et la Louisiane (celle-ci ayant déjà été cédée à l'Espagne, en 1762). Les Anglais permettent aux Acadiens de revenir dans la région, en 1764, moyennant deux conditions : prestation du serment de fidélité totale et dispersion en petits groupes.

Les Acadiens reviennent ou sortent de leur cachette. La plupart des Acadiens de la Nouvelle-Angleterre préfèrent cependant remonter au Québec où leurs descendants se trouvent toujours. Par contre, certains reviennent en Acadie. Ceux d'Angleterre sont rapatriés en France où, avec les autres qui y avaient été déportés, ils passent en Louisiane, en 1785.

Dans les Maritimes mêmes, les Acadiens essaient de reprendre racine. Ils évitent leurs





«Carte de L'Acadie et Pais Voisins» par Nicolas Bellin, ingénieur de la marine, 1757. (Archives de Cap-aux-Diamants).

anciens établissements qui de toute façon sont occupés par des anglo-protestants. Parce qu'ils sont catholiques, les Acadiens sont privés de certains droits civiques : le droit à la propriété leur est interdit jusqu'en 1783, celui du droit de vote jusqu'en 1810, celui de siéger à la législature jusqu'en 1830. Les écoles catholiques ne sont permises qu'en 1786.

Mais une nouvelle Acadie est cependant fondée : des centres acadiens apparaissent le long de la côte du Nouveau-Brunswick actuel, aux deux extrémités de la Nouvelle-Écosse (sud-ouest de la province et à l'île du Cap-Breton) et à l'Île-du-Prince-Édouard. Les prêtres catholiques viennent du Québec ou encore de France lorsqu'une douzaine de prêtres français fuyant la Révolution s'en viennent faire de l'apostolat en Acadie.

À partir des années 1830 et 1840, les Acadiens font élire leurs premiers députés. Ils peuvent aussi compter sur l'apport de Québécois et de Français : en 1854, le curé François-Xavier LaFrance ouvre à Memramcook au Nouveau-Brunswick la première institution d'enseignement supérieur de langue française aux Maritimes. En 1859, l'historien français Rameau de Saint-Père fait paraître la première histoire des Acadiens en langue française. Ce dernier viendra deux fois en Acadie et entretiendra une correspondance suivie avec l'élite acadienne du temps. Il ne faudrait pas oublier non plus l'influence du poète américain Henry Longfellow avec son poème *Évangéline*, publié en 1847, poème dans lequel les Acadiens se reconnaissent comme peuple.

L'EXPRESSION D'UNE IDENTITÉ COLLECTIVE 1864-2004

À partir des années 1860, les Acadiens expriment davantage leur identité collective. Les pères de Sainte-Croix viennent du Québec, en 1864, prendre la direction du collège de Memramcook, fondant le collège Saint-Joseph, collège d'où sortira une bonne partie de l'élite acadienne. Un hebdomadaire est lancé à Shédiac (N.-B.), en 1867. Sans que l'on en connaisse les raisons précises, les régions acadiennes du Nouveau-Brunswick élisent des candidats anti-fédéralistes lors de trois élections entre 1864 et 1867.

Dans les années 1880, les Acadiens commencent à tenir de ces «conventions» nationales où ils identifient leurs problèmes, élaborent des programmes, s'entendent sur leurs symboles nationaux (fête, drapeau, hymne, devise et insigne nationaux) et fondent une association, la Société nationale de l'Acadie. Couvents, collèges, journaux voient le jour. Dans le domaine économique, la colonisation est mise à l'honneur. L'élite intellectuelle, quant à elle, n'est pas nombreuse, mais on fait de l'histoire, on s'interroge sur la langue acadienne. L'action du gouvernement est relativement peu sollicitée avant les années 1960, sauf en matière scolaire, les Acadiens comptant davantage sur l'initiative privée. Le clergé acadien occupe une bonne place dans toutes ces transformations, ce qui les incite à lutter pour l'obtention d'un évêque sorti de leurs rangs, ce qu'ils obtiennent, en 1912. Également, le poids politique des Acadiens se fait de plus en plus sentir, surtout au

Nouveau-Brunswick. Quelques-uns font leur marque, tels Pascal Poirier et Pierre-Amand Landry. Comme les Québécois, ils votent pour le Parti conservateur sur la scène fédérale, puis se mettent à voter libéral, au tournant du XX^e siècle.

La crise des années 1930 frappe durement les régions acadiennes. Pour la contrer, on met sur pied le mouvement coopératif : caisses populaires, magasins, coopératives de pêcheurs. On essaie même de revenir à l'idéal de la colonisation. C'est finalement la Deuxième Guerre mondiale qui changera le cours des choses, beaucoup d'Acadiens s'enrôlant dans les forces armées quoiqu'ils aient rejeté la conscription lors du plébiscite de 1942, comme d'ailleurs ils l'avaient fait en 1917. La guerre finie, de nombreux jeunes prennent la route de l'Ontario ou du Québec y chercher un emploi que les Maritimes ne peuvent fournir. Les années 1960 seront décisives, particulièrement au Nouveau-Brunswick : le plan «Chances égales pour tous» du premier ministre Louis-Joseph Robichaud transforme l'administration de la chose publique. Les hôpitaux, les écoles, les routes, l'aide aux défavorisés, des domaines qui jusque-là relevaient surtout des comtés ou de l'initiative privée, passent sous la juridiction de Fredericton. En 1969, cette province adopte le français et l'anglais comme

langues officielles de sa fonction publique. Forts de leur poids démographique, les Acadiens du Nouveau-Brunswick ont depuis obtenu la dualité complète en matière d'éducation et même la reconnaissance juridique de l'égalité entre les deux principales communautés linguistiques composant la population. Dans les deux autres provinces, les Acadiens comptent davantage sur les programmes de soutien mis en place par le gouvernement fédéral.

Cette année, la communauté acadienne des Maritimes fête le quatrième centenaire de sa fondation. Elle a investi depuis longtemps les domaines des arts, de la littérature, du politique, du social, de l'économie et des communications. Il existe un entrepreneuriat acadien et le mouvement associatif acadien est des plus actifs. Une ombre au tableau toutefois : des régions acadiennes se développent moins rapidement que d'autres. Des secteurs de l'économie tels les pêches, l'industrie forestière et le secteur minier sont en difficulté et une partie de la population se déplace vers des régions plus prospères, la région de Moncton, par exemple. ♦

■
Léon Thériault est professeur au Département d'histoire et de géographie de l'Université de Moncton.

■
Scène de pêche au homard. Carte postale vers 1980. Photographie : Bureau de tourisme du Nouveau-Brunswick. (Banque d'images de Cap-aux-Diamants).

